



Modules de prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

Préambule :

*Les risques psycho-sociaux (stress, burn-out, harcèlement, conflits) coûtent en Suisse **20 milliards** par an. Le SECO préconise 5 mesures de prévention, parmi lesquelles la formation des collaborateurs et des cadres. Depuis mai 2012 et faisant suite à un arrêt du TF, ces recommandations ont force de loi.*

Le module de prévention présenté ci-dessous correspond aux recommandations du SECO en la matière, il fait partie intégrante de la mise en œuvre d'un dispositif de personne de confiance (PCE)

Contenu :

- Rôle et présentation de la personne de confiance
- Procédures en matière de conflits, harcèlement
- Définition des risques psycho-sociaux
- Présentation des outils de self-test (stress, burn-out)
- Définitions du harcèlement (psychologique / sexuel)
- Définition de l'atteinte à la personnalité
- Responsabilisation de l'employé sur sa santé mentale (modèle du réservoir)
- Rappel sur le devoir de fidélité / climat de travail

Pour les cadres :

- *Responsabilité (bases légales)*
- *Traitement de la plainte*
- *Technique d'entretien*

Modalités :

- En présentiel : jusqu'à 25 personnes
- Via zoom : jusqu'à 20 personnes

Durée :

- 2 heures pour les collaborateurs
- 3 heures pour les cadres

Informations complémentaires :

- pasquier@dailles15.ch / rosset@crise.ch
- <https://mai2012.ch>